

## Encadrement

L'équipe d'encadrement est constituée des membres du club qui ont été élus lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'association et d'entraîneurs salariés.

Il s'agit de bénévoles qui prennent sur leur temps libre pour se former et permettre à la section d'exister.

Les parents doivent impérativement s'assurer que l'équipe d'encadrement est bien présente avant de laisser leurs enfants au gymnase.

Pour des raisons de sécurité, l'équipe d'encadrement peut limiter l'accès à la salle en cas d'affluence.

L'entraînement commence par un temps d'échauffement collectif, en vue d'éviter des blessures par manque de préparation physique. Il est fortement recommandé d'y prendre part.

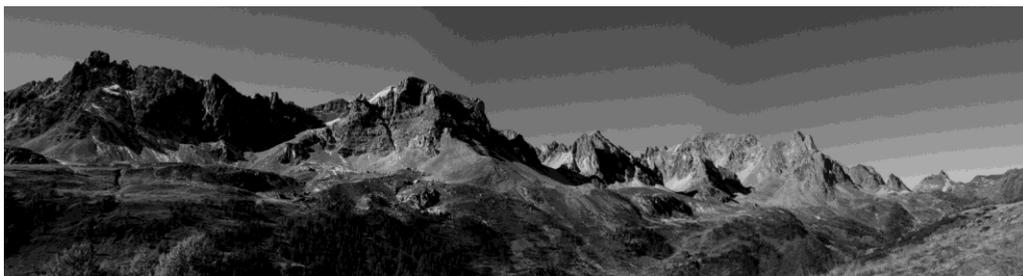
Seule la pratique de l'escalade est autorisée dans la salle d'entraînement, il est donc interdit d'y apporter d'autres jeux (*ballons, consoles de jeu, etc.*).

L'équipe d'encadrement peut exclure, temporairement ou définitivement, tout membre dont le comportement s'avérerait dangereux ou perturbateur. La sécurité de tous est exigeante pour tous.

## Responsabilité du Club

La responsabilité du club n'est engagée que dans l'enceinte de la salle d'entraînement et dans la limite de ses horaires habituels ou lors des activités organisées par le club en site naturel.

L'accès et l'utilisation du matériel de gymnastique est soumis à l'approbation du responsable de séance, tout accident qui serait causé par l'usage de ces matériels sans accord ne pourrait en aucun cas être mis à la charge du club.



# Règlement intérieur



Contact :

M. GOBE Vincent – 06 72 07 04 59

mail : [camv.escalade@wanadoo.fr](mailto:camv.escalade@wanadoo.fr)

Toutes les informations du club sur

<https://camvescalade.wixsite.com/camvescalade>

<http://groups.google.fr/group/camv-escalade>



Toutes les informations de la fédération

<http://www.ffme.fr>

Nous, on s'engage !

**COLOSSE**  
AUX PIEDS D'ARGILE



## Inscription

Pour s'inscrire, il faut remplir le formulaire d'inscription de la saison et fournir les documents complémentaires en fonction de votre situation.

### **AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE.**

Le club se réserve le droit de refuser ou d'annuler l'inscription de toute personne dont le comportement présenterait un danger pour sa propre sécurité ou pour celle d'autrui. L'escalade est un sport à risque qui nécessite l'application de protocoles de sécurité complexes.

Le club est affilié à la FFME (*Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade*) et bénéficie de la responsabilité civile incluse dans la licence couvrant l'adhérent pour les dommages à autrui pendant l'entraînement et lors des sorties sur site naturel, organisée ou non par le club.

La partie assurance ALLIANZ FFME bien que fortement conseillée reste optionnelle et à l'appréciation de l'adhérent.

L'inscription est valable pour une seule saison sportive (*du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août*) et est nécessaire pour pratiquer l'escalade au sein du club. Inscription possible à partir de 9ans.

## Horaires d'entraînement

- Enfants – 9 à 11ans : mardi ou jeudi 18h00 à 19h00
- Enfants – 11 à 14ans : mardi ou jeudi 19h00 à 20h00
- Adolescents / Adultes – 15ans et + : mardi et jeudi 20h00 à 21h30

Les parents inscrits au club et possédant le passeport jaune peuvent venir grimper avec leur enfant (*inscrit au club*) sur un créneau adolescents / adultes dans la limite des places. Dans ce cas, l'enfant sera sous la responsabilité de ses parents.

## Les créneaux libre

Ils sont accessibles aux adhérents du club à partir de 15ans et ayant un passeport jaune.

Les adhérents du club de moins de 15ans (*cours enfants*) peuvent venir sur les créneaux libre uniquement sous la responsabilité de leur parent grimpeur adhérent du club et ayant un passeport jaune.

**Enfant (-15ans) seul non admis sur les créneaux libre.**

## Lieu d'entraînement

Salle de gymnastique : Gymnase GUIMIER rue de la Lyre 78711 MANTES la VILLE.

L'accès à la salle est soumis au règlement du gymnase, affiché dans l'entrée. Il prévoit notamment la tenue de sport obligatoire et l'interdiction de pénétrer dans la salle de gymnastique autrement qu'en chaussons ou chaussettes.

En l'absence de l'équipe d'encadrement, personne n'est autorisé à pénétrer dans la salle ni à utiliser les cordes et installation d'escalade.

L'utilisation de la S.A.E. est conditionnée au respect d'un protocole de sécurité.

Le licencié se doit de s'informer et respecter l'affichage de sécurité au pied des voies (*Moulinette interdite sur certaines zones, encordement, interdiction de grimper au-dessus de la ligne rouge / blanche, ...*)

### **La séance d'escalade s'achève par le rangement collectif des matériels d'escalade.**

La modification des voies ne peut être effectuée qu'en concertation avec les responsables du club, afin de tenir compte des écoles, collèges et lycées qui utilisent également la structure.

## Matériel d'escalade

Le club fournit tous les E.P.I. (*Equipement de Protection Individuel conforme*) lors de ses activités, matériel qui doit être restitué à la fin de chaque activité.

Chacun est autorisé à apporter son propre E.P.I. mais l'équipe d'encadrement pourra interdire l'utilisation de matériel qu'elle estimera en mauvais état ou non conforme.

Le club ne fournit pas la "POF", poudre de résine applicable sur les mains pour augmenter l'adhérence sur les prises. La magnésie étant reconnue comme nocive par le corps médical, le club en déconseille fortement l'usage dans ses activités.

Le club fournit le matériel nécessaire en cas de sortie sur site naturel. Le club ne fournit pas les chaussons d'escalade.

## Activités organisées hors salle

Le club organise de temps en temps des sorties dominicales sur les sites les plus proches (*Les Andelys, Fontainebleau*), et si les conditions le permettent, des stages (*payants*) plus lointains et plus long. Le transport lors des compétitions ou sorties dominicales est assuré par les parents.

Les informations seront diffusées par mail aux adhérents, ainsi que par affichage à la salle.